



Piha toro'a Utara'a na te Fenua
N° TAHITI 002493
918 rue Afarerii - Pirae - Tahiti
BP. 4586 - 98713 PAPEETE
Tél. 40 54 96 54
Email : dt@transport.gov.pf
Site : www.transports-terrestres.pf

CONTROLE MEDICAL

- DEMANDE D'AGREMENT POUR UN DOCTEUR EN MEDECINE
DEMANDE DE PROROGATION POUR UN DOCTEUR EN MEDECINE
DECLARATION POUR UN PSYCHOLOGUE

Références réglementaires : Articles 136 et suivants du CRPF



PIECES A FOURNIR

DOCTEUR EN MEDECINE

- Pour une demande d'agrément
Une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité ;
Une attestation de la Caisse de Prévoyance Sociale ou une attestation d'inscription au Conseil de l'Ordre des médecins de la Polynésie française, indiquant votre numéro de matricule ;
Une attestation de formation au contrôle médical de l'aptitude à la conduite délivrée par la Direction des transports terrestres (valable 5 ans) ;
Une attestation d'enregistrement des diplômes auprès de l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale indiquant le numéro ARASS.

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans. A l'issue, une nouvelle demande d'agrément devra être déposée.

- Pour une prorogation exceptionnelle d'agrément (docteur en médecine âgé(e) de plus de 73 ans)
Courrier de demande de prorogation exceptionnelle adressé à la Direction des transports terrestres deux mois avant les 73 ans révolus.

PSYCHOLOGUE

- Une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité ;
Une copie de la déclaration d'inscription pour les activités non commerciale visée par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques qui précise le numéro TAHITI ;
Pour les associations, mandat du représentant accompagné d'une copie des statuts et de la déclaration de l'association au Journal Officiel de la Polynésie française ;
Une attestation de formation au contrôle médical de l'aptitude à la conduite délivrée par la Direction des transports terrestres (valable 5 ans) ;
Copie(s) du ou des diplômes attestant de la spécialité ou le cas échéant, une attestation d'enregistrement des diplômes auprès de l'Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale indiquant le numéro ARASS ;
Les modèles types de comptes rendus d'examen illustrant un avis favorable, un avis défavorable ou un avis favorable avec restriction ;
Le modèle type de l'examen psychotechnique.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION (ne rien inscrire)

Dossier reçu le ..... Complet [ ] Incomplet [ ]
Observations : .....
Demande d'avis transmise au Conseil de l'Ordre le .....
Avis reçu le .....
Agrément ou déclaration en date du .....

# DEMANDEUR

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

PRENOMS : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse géographique du cabinet : .....

Adresse courrier : B.P. .... Code Postal : ..... Ville : .....

Courrier électronique du cabinet (*sera diffusé au public*) : .....

Courrier électronique personnel (*utilisé uniquement pour échanger avec la DTT et vous diffuser les informations*) :

.....

Tél. du cabinet [fixe et/ou GSM] (*sera diffusé au public*) : .....

Tél. personnel (*utilisé uniquement pour échanger avec la DTT*) : .....

**NB : Veillez à renseigner impérativement au moins un numéro de téléphone ou un courrier électronique communicable au public.**

A ....., le .....

Signature du demandeur

## **Informations :**

### **Réglementation générale relative à la protection des données à caractère personnel :**

Les données à caractère personnel collectées par la Direction des transports terrestres directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion et le contrôle des agréments des médecins et des déclarations des psychologues. Le traitement de ces données est nécessaire à l'instruction de votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner sont, à ce titre, obligatoires et sont consignés dans un registre prévu à cet effet.

Elles sont à destination de la Direction des transports terrestres et seront conservées cinq ans après la date de fin ou de retrait de l'agrément du médecin ou de la date de cessation d'activité du psychologue.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit de limitation du traitement des données pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : [dit@transport.gov.pf](mailto:dit@transport.gov.pf) - Site : [www.transports-terrestres.pf](http://www.transports-terrestres.pf)

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses suivantes : DPO Service de l'Informatique BP 4574 – 98 713 PAPEETE – [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf) ou consulter notre politique de protection des données : [www.transports-terrestres.pf](http://www.transports-terrestres.pf)